

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5212**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier du Mas du Taureau et Pré de l'Herpe - Mission d'étude d'impact - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4415 en date du 3 juillet 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations d'une mission d'étude d'impact du projet d'aménagement du quartier Mas du Taureau et Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 10 mai 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Seralp infrastructure pour un montant de 18 639,66 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de modifier, dans le 3° paragraphe, le montant de l'offre de l'entreprise Seralp infrastructure pour l'attribution des prestations d'une mission d'étude d'impact du projet d'aménagement du quartier du Mas du Taureau et Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin comme suit : Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en sa séance du 10 mai 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Seralp infrastructure pour un montant de **15 685 € HT, soit 18 759,26 € TTC** au lieu de 18 639,66 € TTC.

Il convient de reporter cette modification dans le 1er paragraphe du **DECIDE** comme suit :

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour une mission d'étude d'impact du projet d'aménagement du quartier du Mas du Taureau et Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Seralp infrastructure, pour un montant de **18 759,26 € TTC** au lieu de 18 639,66 € TTC.

### **DECIDE**

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour une mission d'étude d'impact du projet d'aménagement du quartier du Mas du Taureau et Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Seralp infrastructure, pour un montant de 18 759,26 € TTC.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 617 100 - fonction 824 - opération 0855.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,